N°2026.06.05*01

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260615-D_2026_06_05_01-DE

COMMUNE DE BERHET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

DÉPARTEMENT Côtes d'Armor

ARRONDISSEMENT Lannion

Convocation du 29/05/2026

Nombre en exercice : 11

Nombre Présents : 08

Nombre de suffrages : 11

Dont Nombre de procuration : 03

DELIBÉRATION DE LA SÉANCE DU

VENDREDI 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin à 19 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Berhet, légalement convoqués se sont assemblés en la maison commune sous la présidence de Madame Laurence BENECH, Maire.

Présents : BENECH Laurence ; CHAPELAIN Yvon ; TURUBAN Aurélie ; STEPHAN Pierre ; DROUMAGUET Pierre-Marie ; RIBAUT Laëtitia ; SOYEUX Émilie ; LEGRAS Olivier

Absent excusé : LOAS Sylvie a remis un pouvoir à BENECH Laurence
RONCIERE Céline a remis un pouvoir à CHAPELAIN Yvon
OLLIVIER Guirec a remis un pouvoir à TURUBAN Aurélie

Absent :

Secrétaire de séance : LEGRAS Olivier

Objet : Election des délégués pour le collège des Grands électeurs en vue des élections sénatoriales du 27/09/2026

Vu le code électoral,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté DCL/BCE/2026/109 fixant le nombre de délégués à élire,

Madame le Maire informe qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 3 délégués suppléants qui seront chargés de l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Madame le Maire rappelle, qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau de vote doit être présidé par le Maire ou son remplaçant, qu'il est composé par un secrétaire désigné, M. Olivier LEGRAS et les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Monsieur Yvon CHAPELAIN et Monsieur Pierre STÉPHAN

Madame Laetitia RIBAUT et Madame Emilie SOYEUX

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260615-D_2026_06_05_01-DE

Madame le Maire a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, le délégué et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Au second tour, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Les candidats peuvent se présenter pour être élus délégués ou suppléants, soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués ou de suppléants à élire. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art. L. 288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

1- ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ

Les candidatures sont les suivantes :

- Mme Laurence BENECH
- M/Mme -------
- M/Mme ------

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des délégués

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....00

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 00

Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 11

Majorité absolue 06

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BENECH Laurence	11	ONZE

Proclamation de l'élection du délégué

a été proclamé déléguée :

- Madame laurence BENECH

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212200067-20260615-D_2026_06_05_01-DE

2- ÉLECTION DES 03 SUPPLÉANTS

Les candidatures sont les suivantes :

- M. LEGRAS Olivier
- M. CHAPELAIN Yvon
- Mme TURUBAN Aurélie
- M. STEPHAN Pierre

Résultats du premier tour de scrutin à l'élection des suppléants

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 00

Nombre de votants (enveloppes déposées) 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral).....00

Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 00

Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) 11

Majorité absolue 06

NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAPELAIN Yvon	11	ONZE
STEPHAN Pierre	11	ONZE
TURUBAN Aurélie	10	DIX
LEGRAS Olivier	9	NEUF

Proclamation de l'élection des suppléants

Ont été proclamés délégués suppléants :

- Monsieur CHAPELAIN Yvon
- Monsieur STEPHAN Pierre
- Madame TURUBAN Aurélie

Le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BERHET les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, Olivier LEGRAS

Le Maire, Laurence BENECH

MAIRIE de BERHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.